



51-53 boulevard du Président Wilson - 33200 Bordeaux - Tél. : 09 67 30 11 92 - Mail : urps.infirmiers.aquitaine@orange.fr

ÉDITO

Patrick Experton

Président
URPS Infirmiers Libéraux
Aquitaine



Chères consœurs, chers confrères,

Les projets 2015 avancent, comme vous le constaterez à la lecture de cette lettre n° 10. Ce deuxième trimestre sera largement consacré à nos seniors, tant au niveau du thème de notre quatrième colloque qu'au niveau du PAERPA. Vous noterez que notre service d'astreinte infirmière a été retardé dans son installation ; nous en avons fixé le démarrage au 1^{er} octobre 2015.

Notre région Aquitaine va changer : très prochainement, une réunion de pré-figuration va fixer les contours organisationnels de notre future région administrative, issue de la réforme territoriale qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Beaucoup d'évolutions se profilent ; nous les cernerons mieux dans les mois qui viennent, ainsi que leur incidence pour notre profession.

Mais avant l'avenir, le présent : nous vous attendons nombreux à Anglet, pour discuter autour du thème de la maladie d'Alzheimer.

ALERTE SERINGUES TERUMO

La vente de toutes les seringues 2 pièces de la société Terumo est suspendue en raison de l'apparition occasionnelle de particules de lubrifiant. Leur utilisation est de ce fait interdite jusqu'à plus ample information.

Le rappel est lancé auprès de tous les clients et contacts pour les informer de la situation. Contactez votre fournisseur habituel pour plus d'informations sur les modalités de reprise de votre stock éventuel.

DANS CE NUMÉRO

ACTUALITÉ p1

- La garde infirmière de nuit

INTERVIEW p2

- Docteur Philippe Guillamot
Président Alma Pyrénées-Atlantiques

ÉVÈNEMENT p3

- 4^{ème} Colloque
de l'URPS Infirmiers Aquitaine

RAPPEL p4

- MAIA

ACTUALITÉ

LA GARDE INFIRMIÈRE DE NUIT

L'astreinte infirmière de nuit dans le projet PAERPA (Personnes Âgées En Risque de Perte d'Autonomie).

Le dispositif national PAERPA a pour objectif d'améliorer la prise en charge des personnes âgées de plus de 75 ans en mettant fin aux difficultés ou ruptures dans leur prise en charge. En partant des besoins de la personne et de ses aidants, les actions mises en œuvre visent ainsi à mieux coordonner les différents intervenants en ville, à l'hôpital, ou dans le médico-social. Le projet est d'accompagner les professionnels de santé qui s'organisent en ville pour éviter d'avoir un recours excessif à l'hospitalisation souvent dommageable pour l'autonomie des personnes âgées. Bordeaux est territoire pilote pour cette expérimentation (ne concernera que les habitants de Bordeaux intra-muros).

Des dispositifs pour :

- prévenir la perte d'autonomie
- éviter les hospitalisations inadéquates
- mieux préparer le retour à domicile ou en institution en cas d'hospitalisation
- diffuser et accompagner le bon usage du médicament
- développer les systèmes d'informations partagés.



La plateforme Autonomie Seniors avec un numéro de téléphone unique (0800 625 885) : une aide pour les professionnels, les personnes âgées et les aidants. L'astreinte de soins infirmiers la nuit va s'intégrer dans le dispositif afin de répondre à l'amélioration de la prise en charge des personnes âgées. L'astreinte de nuit des infirmières libérales doit démarrer le 1^{er} octobre 2015.

Vous trouverez sur notre site internet un lien pour vous inscrire et pour choisir votre période de garde.

Françoise Desclaux

APPEL À CANDIDATURE

PROGRAMME D'ETP PAYS BASQUE

Comme annoncé précédemment notre programme d'ETP Pays Basque est maintenant autorisé. L'URPS est à la recherche de financement auprès de l'ARS et des mutuelles. Nous débiterons donc dans le deuxième trimestre. En équipe, nous finalisons nos ateliers et les outils que nous utiliserons (logiciel, documents, outils spécifiques aux ateliers). Nous en profitons pour lancer un appel aux infirmières : **formez-vous**, nous avons

besoin de vous pour participer à ce programme au plus proche du domicile. Faites-vous connaître.

Contactez l'URPS, nous devons ensemble prouver que l'ETP est aussi possible en exercice libéral et ouvrir d'autres horizons à notre profession.

Une formation spécifique de 40h ETP niveau 1 aura lieu à Bayonne les 27, 28 et 29 mai ainsi que les 22, 23 et 24 juin 2015.

Fabienne Goyenette

Pour tout problème de nomenclature, une plateforme CPAM existe :

0811 707 133

COLLOQUE ANGLLET

**DOCTEUR PHILIPPE GUILLAUMOT,
PSYCHIATRE, PRÉSIDENT ALMA PYRÉNÉES-ATLANTIQUES****Pouvez-vous présenter, en quelques mots, votre parcours professionnel et de votre rôle au sein de l'Association ALMA ?**

Psychiatre de service public depuis 1975, j'ai une pratique exclusive de Géro-psycho-geriatrie au sein du Centre Hospitalier des Pyrénées à Pau dès 1990.

La création d'une équipe puis d'un service s'est faite avec un choix prépondérant vers les pratiques ambulatoires tournées vers les familles et les partenaires du réseau.

Comment répondre au mieux à cette injustice de la maladie grave et de la mort à venir ? Quelles décisions prendre ? Que faire d'aidant-soignant, d'utile et équitable ? Et quand le faire ? Et avec qui ? Chacun peut constater tous les changements qu'induit cette fin d'un cycle de vie : perturbations des modes relationnels de communication, changement des places et rôles respectifs les uns envers les autres, possible modification de l'équilibre psychique de chacun pouvant affecter les évolutions personnelles. Peuvent émerger des situations de tensions relationnelles, avec malentendus, doutes, tentation de fuite ou de collusion, mais aussi de la violence avec diverses souffrances et malaises internes.

Donc dès la fin des années 90, dans le cadre du Comité de pilotage de l'aide aux victimes, divers acteurs du réseau de l'aide, du soin et du contrôle s'est mis au travail sur la maltraitance.

En 2007 le Conseil Général décidait de mettre en place un N° d'appel ALMA avec création d'une association, et une partie des acteurs précédemment intéressés s'y sont engagés. J'en suis le Président actuel.

Comment fonctionne votre association ? Qui vous contacte et pourquoi ?

L'association ALMA64 gère un N° d'appel soit direct (05 59 02 47 84 ou email alma64@9business.fr) soit le plus souvent par le biais du N° National 39 77, dont la plate-forme nous réoriente les appels.

Le fonctionnement d'ALMA est plus d'écouter, d'aider à analyser une situation, de conseiller, d'accompagner ceux qui nous sollicitent, que d'agir directement sauf si nous sommes face

à des situations graves et caractérisées. Nous n'avons pas à nous substituer aux acteurs de terrain, qui eux ont souvent une opportunité légitime d'action, et dont ils se sentent responsable... Les situations évoquées sont souvent complexes. Il est donc impératif qu'une réflexion pluridisciplinaire ait forcément lieu, car il n'est pas rare que plusieurs pistes d'actions existent, isolées ou conjointes, pour permettre le changement souhaité, la mise en sécurité des victimes potentielles, et l'arrêt du processus de violence.

Pour ce faire, deux personnes dites écoutantes vont contacter l'appelant, pour bien définir la problématique de maltraitance, les personnes impliquées et le réseau ressource qui les entoure, ce qui a déjà été tenté pour que cela change, les hypothèses causales des différents protagonistes, et leur niveau d'engagement. Un dossier est ouvert et partagé avec deux autres personnes dites « écoutants-référents », qui vont à leur tour questionner la situation, par un partage à 4 et qui vont recontacter l'appelant, approfondir si besoin le questionnement, proposer des pistes de solutions à engager, et tester leur faisabilité.

Une fois par mois, tous les dossiers sont présentés et partagés collectivement pour ouvrir et encore approfondir le questionnement etc. Un aller-retour a lieu avec les appelants et une discussion sur l'avancée des solutions, d'autres hypothèses et actions à entreprendre, jusqu'à la résolution de notre engagement et la fermeture du dossier.

Une majorité d'appel concernait le domicile au niveau national en 2012 (2/3 domicile et 1/3 structures médico-sociales).

Les appels viennent soit des personnes elle-même surtout dans le handicap, soit des familles le plus souvent et des professionnels. Certaines formations sont délivrées par ALMA.

Mais nous réfléchissons à trouver des modalités, impliquant plus l'expertise collective partagée sur des situations concrètes.

Vous arrive-t-il de travailler avec des infirmières libérales ?

Oui, mais pas très fréquemment. Ce qui est étonnant car une enquête récente montrait que 50% des infirmières libérales, détectaient des situations à maltraitances.

Extrait entretien du Dr GUILLAUMOT lisible dans son intégralité sur le site de l'URPS Infirmiers d'Aquitaine : Fonctionnement de l'association ALMA

ENTRETIEN AVEC LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE**Pouvez-vous présenter, en quelques mots, la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte du Pays Basque ?**

Sur le seul Pays Basque, environ 4000 mesures de protection de majeurs sont ordonnées par les deux Juges de Tutelle du Tribunal d'Instance de Bayonne. Trois services composent le Pôle Adultes de la SEAPB :

- Un service mandataire judiciaire à la protection des majeurs (SMJPM) qui gère en moyenne 2000 mesures sur les 4000.
- Un service d'aide aux tuteurs familiaux (SATF) créé en 2010 et s'inscrivant dans la loi du 5 mars 2007 qui réaffirme le principe

de priorité familiale dans les mesures de protection juridique. Aujourd'hui, la tutelle famille concerne environ 1500 personnes sur les 4000.

- Une Maison Relais qui assure l'accompagnement social de 32 majeurs protégés dans l'appropriation de leur logement.

Quelles sont les différentes mesures mises en place par les juges des tutelles pour protéger certaines personnes vulnérables ?

Suivant le degré d'altération des facultés mentales et/ou corporelles de la personne, le juge évalue :

- Le besoin d'une protection juridique temporaire : sauvegarde de justice.
- La nécessité d'une assistance ou d'un contrôle continu dans les actes de la vie civile : curatelle simple ou curatelle renforcée.
- La nécessité d'une représentation de manière continue dans les actes de la vie civile : tutelle.

Vous arrive-t-il de travailler avec des infirmières libérales ? De quelle façon ?

Suite à une sollicitation de notre part, les infirmières libérales interviennent au domicile des majeurs protégés. Une évaluation partagée de la situation de la personne est conduite.

Propos recueillis par l'URPS Infirmiers d'Aquitaine

COLLOQUE ANGLLET

LA MALADIE D'ALZHEIMER ET SYNDROMES APPARENTÉS

Le quatrième colloque de l'URPS se déroule cette année le 14 avril dans le département des Pyrénées Atlantiques. Il a pour thème la maladie d'Alzheimer et les syndromes apparentés.

53 000 personnes sont atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée en Aquitaine.

850 000 personnes en France, 3 millions de personnes sont durement impactées (aidants, proches).

Ces chiffres ne peuvent que nous interpeller, ils imposent à nous tous professionnels de terrain ainsi qu'aux politiques une mobilisation importante.

Fin 2014, le gouvernement a lancé un nouveau plan quinquennal « maladies neuro-dégénératives 2014-2019 » qui s'appuie sur 4 axes :

« Soigner et accompagner tout au long de la vie et sur l'ensemble du territoire ».

« Favoriser l'adaptation de la société aux enjeux des maladies neuro-dégénératives et atténuer les conséquences personnelles et sociales sur la vie quotidienne ».

« Développer et coordonner la recherche sur les maladies neuro-dégénératives ».

« Faire de la gouvernance du plan un véritable outil d'innovation, de pilotage des politiques publiques et de la démocratie en santé ».

Les deux premiers axes nous concernent, donner *comme toujours* des soins de qualité, travailler *comme toujours* en pluridisciplinarité, continuer *comme toujours* à se former, favoriser *comme toujours* le lien social, soutenir *comme toujours* les proches, mieux accompagner *comme toujours* la fin de vie à domicile... Le troisième axe doit nous permettre de parler aux patients et proches *comme toujours* des innovations technologiques.

Le dernier axe doit permettre d'asseoir notre URPS Infirmiers d'Aquitaine au sein des politiques publiques de santé en faveur des malades et de leurs proches.

Dans ce contexte national mais aussi régional, l'URPS Infirmiers d'Aquitaine a toute sa place. Notre Dossier Partagé de Soins Infirmiers, en expérimentation dans les Landes, mais aussi notre programme d'Éducation Thérapeutique du Patient mis en place sur le territoire Côte Basque - Labourd et enfin notre projet d'astreinte infirmière de nuit à Bordeaux sont autant d'atouts pour une prise en charge efficiente du malade.

À Anglet, la journée sera organisée en quatre temps et comportera de nombreux moments d'échanges avec la salle.

La première intervention se déroulera entre grands spécialistes de cette maladie, le Dr Guillaumot, psychiatre, et son confrère le Dr Campomanes, médecin d'une équipe mobile de gériatrie. Ils nous parleront de ce qu'est la maladie d'Alzheimer.

La deuxième table ronde sera composée de différents professionnels de santé. Ils nous expliqueront comment, à partir d'une prescription médicale, on organise une prise en charge globale afin que le patient puisse continuer à vivre chez lui en famille.

L'après-midi débutera sur une réflexion éthique et morale autour de la Maltraitance. Des professionnels sanitaires mais aussi sociaux débattront de ce thème et surtout de la notion de la Bienveillance. Pour clôturer cette journée, nous échangerons avec des professionnels du monde juridique et de la protection des personnes en grande vulnérabilité : pourquoi et comment protéger ?

Venez nous rencontrer à Anglet. Rendez-vous le 14 avril 2015.

Frédéric Deubil

frederic-deubil.urps-il@orange.fr

ÉVÈNEMENT

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA PERSONNE ÂGÉE 2015

Les EGPA Nord Aquitaine auront lieu cette année en Dordogne, à Périgueux le samedi 11 Avril à la résidence Madeleine Delbrel au 38, avenue Georges Pompidou 24000 Périgueux.

Le sujet retenu cette année est « les signes d'alerte et le repérage des signes de la fragilité chez la personne âgée, avec un regard croisé de tous les acteurs du sanitaire au médico-social » le matin.

L'après-midi sera consacré à la communication interprofessionnelle en Dordogne. Vous pouvez vous inscrire par mail : fabienne.graves@sanofi.com

5^{èmes} Etats Généraux de la personne âgée Nord-Aquitaine

Samedi 11 avril 2015

Comment anticiper les situations d'urgence ?

Résidence Madeleine Delbrel (Restaurant Saint-Jacques) 38, avenue Georges Pompidou 24000 Périgueux Tél. 05 53 35 70 70

Pour s'inscrire, envoyez un mail à : fabienne.graves@sanofi.com

Contact Sanofi :

Fabienne Graves - Tél. 06 21 05 29 64



COLLOQUE DU 14 AVRIL 2015 À ANGLLET

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

8h15 **Accueil**

8h45 **Ouverture du colloque**

9h15 **Table ronde**

La maladie d'Alzheimer et les syndromes apparentés

10h45 **Visite des stands**

11h00 **Table ronde**

Le bon geste : de la prescription à la réalisation

12h30 **Déjeuner**

14h00 **Table ronde**

Bienveillance ? Maltraitance ? Tous concernés

15h30 **Visite des stands**

15h45 **Table ronde**

Les mesures de protection juridique

17h15 **Clôture du colloque**

Inscriptions : Téléphone : 09 67 30 11 92 • Mail : secretariat.urps.infirmiers.aquitaine@orange.fr

DOSSIER**MAIA****Sécurisation du parcours du médicament dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie**

A l'initiative de la MAIA Gaves et Bidouze (64) s'est mis en place, en partenariat avec les URPS, l'OMEDIT et tous les professionnels de santé du terrain (médecins, IDE libéraux, SSIAD, Services d'auxiliaires de vie.), un groupe de travail sur la « Sécurisation du parcours du médicament dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie ».

Nous listons tous les dysfonctionnements dans la prescription, la transmission de la prescription, la dispensation, le transport/acheminement, le stockage, la préparation (pilulier), la délivrance/administration, la traçabilité et la surveillance.

Cette réflexion salubre pour les personnes âgées et nous professionnels confrontés au casse-tête de la bonne exécution de l'ordonnance, débouchera sans aucun doute sur une conscientisation de nos pratiques et enfin sur des solutions applicables par nous tous.



La cerise sur le gâteau serait qu'il y ait une vraie lettre de liaison ville-hôpital, un courrier immédiatement lisible par le premier professionnel présent au retour de la personne à son domicile. Et c'est souvent l'IDE qui est appelé en premier. Affaire à suivre...

Martine Laplace

DÉCHETS**COUPANTS DESTINÉS À L'ABANDON, QU'ILS AIENT ÉTÉ OU NON EN CONTACT AVEC UN PRODUIT BIOLOGIQUE****Seringues, aiguilles doivent être mises dans des containers.**

Toute personne qui produit des déchets définis à l'article R. 1335-1 est tenue de les éliminer. Cette obligation incombe à la personne morale pour le compte de laquelle un professionnel de santé exerce son activité productrice de déchets, dans les autres cas, à la personne physique qui exerce à titre professionnel l'activité productrice de déchets.

Les personnes mentionnées à l'article R. 1335-2 peuvent, par une convention qui doit être écrite, confier l'élimination de leurs déchets d'activités de soins et assimilés à une autre personne qui est en mesure d'effectuer ces opérations. Un arrêté des ministres chargés de l'environnement et de la santé fixe les stipulations que doivent obligatoirement comporter ces conventions.

Les déchets d'activités de soins et assimilés définis à l'article R. 1335-1 doivent être, dès leur production, séparés des autres déchets. Attention aux nouvelles mesures pour les chimiothérapies... Les médicaments anticancé-

céreux concentrés, y compris les restes de traitement de chimio doivent impérativement être éliminés par une filière spécifique aux déchets d'activité dangereux garantissant l'incinération à 1200°.

Vous ne devez surtout pas jeter ces déchets et tous les DASRI avec les déchets d'emballage (déchets recyclables) ni les ordures ménagères. Vous exposeriez à de graves problèmes de sécurité les personnes qui trient les déchets à la main (en cas de piqûres ils doivent subir un traitement médical lourd) et poseriez des problèmes pour le fonctionnement de l'installation (arrêt de la chaîne obligatoire en cas de D.A.S.R.I.).

Martine Laplace

**ZOOM****BURN-OUT... QUAND TU NOUS GUETTES**

Il est là, lancinant, tel un loup qui attend de se jeter sur sa proie... Vous y résistez, vous le rejetez « Ah mais non, pas moi », pourtant il vous rattrape. Le burn-out, ou épuisement professionnel, se manifeste physiquement et psychologiquement par des signes divers et variés : manque de motivation, frustration, isolement, anxiété, troubles de la mémoire et de la concentration et parfois, tendances dépressives, fatigue, douleurs diffuses, troubles de la digestion, troubles du sommeil et perte ou prise rapide de poids. Egalement changement de comportement au travail, et de bien traitant on peut devenir maltraitant simplement parce que la fatigue est là et qu'il devient difficile voire impossible de supporter l'autre, surtout quand l'autre nous demande encore et toujours plus.

En premier, savoir dire « non » et savoir passer le relais aux collègues le temps d'aller mieux. Il n'est pas honteux d'arrêter la prise en charge d'une situation parce que vous ne pouvez plus la supporter, l'essentiel est de passer le relais et de ne pas laisser la situation s'aggraver.

Il existe pour nous, à l'initiative de l'URPS IDF, une plateforme d'écoute et de soutien psychologique à l'ensemble des professionnels de santé en difficulté dans l'exercice de leur profession. Cette ligne téléphonique garantit l'anonymat aux appelants et est joignable 24h/24 et 7 jours/7 au 0826 004 580 (numéro spécifique pour les appels d'Outre-Mer : 01 53 04 62 81).

Et surtout, préservez-vous...

Martine Laplace

ACTION**MISSION MAINS PROPRES 2015**

Depuis 2009, le Ministère de la Santé s'est engagé avec l'OMS dans le défi mondial « un soin propre est un soin plus sûr » en participant chaque année à la journée mondiale sur l'hygiène des mains.



Tout d'abord axée sur les établissements de santé et médico-sociaux, cette campagne s'élargit à l'ambulance et aux acteurs de la prise en charge des soins de ville.

Dans ce cadre, le Ministère a renouvelé son concours « Mission Mains Propres » pour l'année 2015 et votre URPS y a participé par la conception de l'affiche « Mains propres, patients et soignants protégés ». Vous serez destinataires de cette affiche dès le prochain numéro de votre lettre URPS afin de la diffuser dans vos cabinets.

Retrouvez le détail de tous les sujets développés dans ce numéro sur **iphone et android**

